

Procès-verbal de l'Assemblée générale  
étudiante de l'Association Étudiante du  
Cégep de Sainte-Foy tenue le mercredi  
19 février 2020 au local J-218 de 12h à  
14h

## Ordre du jour

1. Ouverture
2. Nomination du présidium et du secrétariat
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du dernier procès-verbal
5. Élections sur l'exécutif
  - 5.1. Coordination aux affaires socio-culturelles
  - 5.2. Trésorerie
6. Mandat de grève
7. Positionnement sur la fusion des techniques administratives
8. Dissociation du budget et redistribution de l'argent à la fondation
9. Campagne « Où est notre argent ? »
10. Mandat de grève
11. Comité Friperie
12. Formation des enseignants sur le trouble d'apprentissage
13. Position contre les entreprises d'extaction de gaz et de pétrole
14. Écriture inclusive
15. Varia

## 16. Fermeture

### 1. Ouverture

Charles Doucet propose l'ouverture de la réunion, appuyé par Corinne Giguère.

### 2. Nomination du présidium et du secrétariat

Charles Doucet propos Keven Imbeault comme président, Francis Lacroix comme secrétaire, et Camille Lambert-Debeulbeiss comme personne-ressource de l'assemblée, appuyé par Jeanne Huard.

Keven Imbeault se présente et demande s'il y a des observateurs et des observatrices dans la salle. Célestine Hude du CEVES se présente. Personne ne s'objecte à sa présence dans la salle.

### 3. Adoption de l'ordre du jour

Keven Imbeault lit l'ordre du jour. Ulysse Gagné en propose son adoption, appuyé par Thomas Demers.

Rose Côté propose de déplacer le point 9 Grève au point 6 et de décaler le reste des points, appuyé par Julianne Bédard.

Isabelle Savard propose d'ajouter un point Formation des enseignants sur le trouble d'apprentissage en point 12, appuyé par Louis-David Dionne.

Rose Côté propose d'ajouter en point 13 le point Position contre les entreprises d'extaction de gaz et de pétrole, appuyé par Dominic Fortin.

L'ordre du jour tel que modifié est proposée par Rose Côté et appuyé par Dominic Fortin. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### 4. Adoption du dernier procès-verbal

Corinne Giguère propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 4 septembre 2019, appuyé par Florence Claveau-Roy.

### 5. Élection sur l'exécutif.

Jeanne Huard et Corinne Giguère se proposent pour être scrutatrices. Aucune objection n'est soulevée.

#### 5.1 Coordination aux affaires socio-culturelles.

Charles Doucet présente le poste en élection.

Louis-Félix Babineau dépose sa candidature, appuyé Mely Girardeau.

Louis-Félix se présente.

Charles Doucet pose une question sur un événement que Louis-Félix voudrait organiser. Louis-Félix répond que ça s'appellerait le bordel culturel.

Louis-Félix se retire. Personne ne souhaite voter sur candidature. Louis-Félix est donc élu à l'unanimité.

## 5.2. Trésorerie

Charles présente le poste en élection.

Jeremy Renaud dépose candidature, appuyé par Isabelle Savard.

Jérémy se présente. Pas de question.

Jérémy se retire. Personne ne souhaite voter sur sa candidature. Jeremy est donc élu à l'unanimité.

## 6. Mandat de grève

Charles Doucet explique la nature d'une grève et ses implications.

Rose Côté présente le point à l'ordre du jour. Elle mentionne la CEVES et demande de donner un tour de parole à Célestine Hude. Celle-ci présente la CEVES plus en détail ainsi qu'un état des faits sur les votes de grève dans la province de Québec. Quelques associations ont déjà voté des grèves dans la Ville de Québec.

Rose Côté argue que les pétitions et les demandes ne suffisent plus. La grève devient le moyen de pression approprié. On demande l'arrêt de plusieurs projets pétroliers. Le Canada est le plus grand producteur de gaz à effet de serres par habitant de la COP. La vérité est que le gouvernement n'a aucun plan de transition pour respecter ses engagements en matière de gaz à effet de serre. Elle souligne qu'on vote aujourd'hui seulement le mandat de grève, c'est-à-dire pour qu'un référendum se tienne afin de consulter la population étudiante et que la démocratie fasse son œuvre.

### **Rose Côté fait la proposition suivante :**

Considérant que près de 200 milliards de tonnes de glace ont fondu dans l'Arctique cet été au Groenland en juillet seulement, menant à une hausse du niveau des mers ;

Considérant que le jour du dépassement, c'est-à-dire le jour où nous avons consommé autant que ce que la Terre peut produire en un an, a eu lieu le 29 juillet et que ce jour, chaque année, survient de plus en plus tôt ;

Considérant que d'ici 2100, un nombre important de pays deviendront partiellement ou totalement invivables en raison de la hausse du niveau des mers et de l'augmentation des température ;

Considérant que selon le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), il est indispensable de limiter le réchauffement à 1.5°C, mais que selon nos émissions de GES actuelles la planète se sera réchauffée de 3°C en 2100 ;

Considérant que la sixième extinction de masse est en cours et que des douzaines d'espèces s'éteignent chaque jour;

**Je propose que :**

Que l'Association étudiante du Cégep de Ste-Foy s'implique dans les instances de la CEVES ;

Que l'Association étudiante du Cégep de Ste-Foy participe à la Semaine de transition ;

Que l'Association étudiante du Cégep de Ste-Foy tienne un référendum de grève par le biais d'Omnivox pour le jeudi 2 avril et le vendredi 3 avril 2020 ;

Que soit mis en place un comité référendaire qui organisera le référendum de grève, permettant ainsi aux membres de l'exécutif n'en faisant pas partie de militer et de voter pour le camp du oui ou du non.

**La proposition est appuyée par Jacob Murray.**

Questions de l'assemblée :

On demande de distinguer levée de cours et grève. Rose explique qu'une levée de cours indique qu'il y aura une reprise des cours à un autre moment, tandis que la grève n'implique pas de reprise. Charles Doucet précise que c'est la direction qui va décider de reprendre la journée ou non.

Une coquille est corrigée à l'amiable (2019 = 2020).

Les questions de l'assemblées sont écoulées.

**Aucune demande de vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.**

Charles Doucet précise les modalités d'un référendum. Pour qu'il soit valide, le taux de participation doit être élevé.

**7. Positionnement sur la fusion des techniques administratives**

Léanna Beauchamp présente le point. **Elle propose que :**

Considérant que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur souhaite fusionner les techniques en Comptabilité et gestion (410.B0), en Gestion de commerces (410.D0) et Bureautique (412.A0) dans une technique nommée Administration générale (410.E0);

Considérant que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur n'a consulté ni les étudiant-e-s, ni les professeur-e-s directement concerné-e-s par cet enjeu ;

Considérant qu'il existe un manque d'information et de transparence important sur les travaux publics liés à cet enjeu ;

Considérant que la conclusion du projet-pilote de 2013 dans les Cégep de régions et au Cégep Lionel-Groulx était que cette fusion ne répondait pas aux besoins des étudiant-e-s, des professeur-e-s et du marché du travail, et qu'elle favoriserait un développement des compétences inadéquat en administration ;

Considérant que cette fusion entraîne une perte d'expertise et de spécialisation importante au profit d'une faible polyvalence ;

Considérant que les compétences en marketing et en entrepreneuriat sont mises de côté dans la nouvelle technique, au profit des compétences en comptabilité et qu'historiquement, la technique en gestion de commerces est plus populaire en termes d'inscription que cette en comptabilité et gestion ;

**Je propose que :**

L'AECSF prenne position contre le fait que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur réforme des techniques sans consulter les personnes concernées (étudiant-e-s, professeur-e-s, ancien-ne-s étudiant-e-s sur le marché du travail dans ces domaines et autres expert-e-s) avant la mise en place de la nouvelle technique en Administration générale ;

L'AECSF s'allie avec le syndicat des professeurs, le corps enseignant concerné par la question, les autres Cégeps touchés par la situation, ainsi que la FECQ, dans le but d'assurer un suivi serré de cette demande.

La proposition est appuyée par Étienne Turcotte et est adoptée à l'unanimité.

**8. Dissociation du budget et Fondation**

Jeanne présente le point. En ce moment, notre cotisation actuelle à la Fondation est de 15\$. À la première assemblée d'hiver en 2019, nous avons décidé de donner 100% de cette cotisation à l'aide financière. La Fondation nous demande de donner 75% à l'aide financière, 20% en bourses de mérite et 5% au fond international.

Jeanne fait un état de la situation de la population étudiante au collégial.

35% des étudiant-e-s au collégial souffrent d'une forme d'anxiété. 17% vivent énormément de détresse psychologique. Entre 2007 et 2013, le nombre d'étudiant-e-s ayant un handicap (trouble d'apprentissage, enjeux de santé mentale et déficit d'attention) a augmenté de 770%. Les bourses d'excellence sont octroyées en évaluant les résultats scolaires, tandis que

les bourses de mérite font l'objet d'une évaluation des professeur·e-s et des notes. Le financement pour les voyages en coopération est distribué également entre les participant·e-s du voyage et aucune considération de la situation financière n'est faite. Le coût des voyages est hors de portée des étudiant·e-s en situation de précarité financière.

Après avoir présenté le point. **Jeanne Huard fait la proposition suivante :**

Que l'AECSF donne un répit d'un an à la Fondation concernant la décision d'octroyer 100% des cotisations à l'aide financière, le temps qu'elle révise ses méthodes de sélection des bourses de mérite, d'excellence et de coopération internationale. Pendant ce répit, l'AECSF accorderait 80% à l'aide financière, 10% aux fond international et 10% au mérite.

Que dans l'optique où les méthodes de sélection ne respectent pas les valeurs de l'AECSF, la décision de l'année dernière (Hiver 2019) soit appliquée après cette période de répit.

Corinne Giguère appuie la proposition.

Discussion

Une précision est apportée par un membre de l'assemblée : Madame Lefrançois souhaiterait augmenter le pourcentage des cotisations dirigé aux bourses de mérite. L'an dernier 159 bourses de mérite (25 000\$) et 248 bourses internationales (30 000\$) ont été octroyées.

Question : est-ce que les bourses de mérite et d'excellence sont ensemble ?

Réponse : on donnerait seulement au mérite et non à l'excellence.

Question : demande de précision sur le fonctionnement de la proposition.

Réponse : on vous consulterait de nouveau l'an prochain.

Précision : la Fondation pense qu'on a fait du rubber stamping l'année passée. Il faut intervenir si vous le souhaitez revenir sur cette décision ou si vous considérez que la coopération internationale est une chose importante à vos yeux.

Précision : si la proposition n'est pas adoptée, on garde 100% à l'aide financière.

Question : c'est quoi les méthodes de sélection ?

Réponse : on voulait vous consulter prochainement, mais c'est sûr qu'on va respecter les valeurs adoptées en AG.

Question : pourquoi on a changé le 100% et que l'on souhaite revenir sur notre décision ?

Réponse : certaines personnes considèrent qu'il est bon de garder des relations positives avec la Fondation.

Question : est-ce qu'il y a d'autres acteurs qui pourraient financer les bourses d'excellences et les voyages, par exemple l'association de parents ?

Demande de constatation de quorum. L'assemblée a perdu le quorum. La séance est levée.